



DELUBAC PRICING POWER

Part P FR0010223537

Reporting au 30 avril 2026

SFDR Article 8

■ **ACTIF NET DU FONDS : 11,51M€**

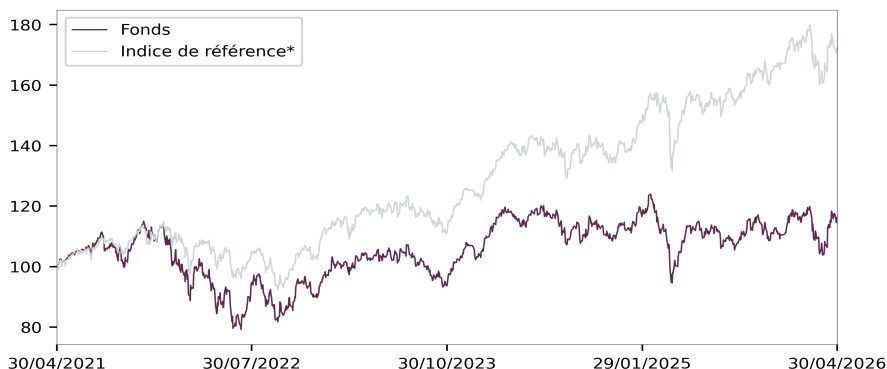
■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 219,95€**

■ COMMENTAIRE DE GESTION

Le conflit iranien a renforcé les besoins de souveraineté énergétique, déjà mis en évidence en Europe depuis le conflit ukrainien. Cette thématique s'inscrit plus largement dans une nouvelle ère d'investissements qui a pris le relais du pilier de la consommation dans la croissance économique mondiale, après avoir cruellement fait défaut au cours de la décennie précédente. Ainsi, le secteur de l'énergie nous semble être à l'aube d'un important cycle haussier des dépenses d'investissement pétrolières, similaire à celui du début des années 2000, tout en s'accompagnant de la poursuite de la croissance des énergies renouvelables dans un contexte de diversification du mix énergétique mondial. Si les majors pétrolières ne constituent pas particulièrement des sociétés à fort pouvoir de fixation des prix, car trop dépendantes de l'évolution du baril, les sociétés parapétrolières, davantage positionnées en amont sur les infrastructures, disposent souvent d'un savoir-faire d'ingénierie et de technologies leur permettant d'imposer leurs tarifs.

Nous avons ainsi initié une position en Technip Energies, spécialisé dans l'exécution de projets ainsi que dans la fourniture de technologies, de produits et de services destinés aux infrastructures énergétiques. Leader sur les mégatrails de liquéfaction situés au Qatar, la société devrait bénéficier de la reconstruction des infrastructures de Ras Laffan, situées à environ 80 km de Doha, ainsi que plus largement des développements de capacités énergétiques supplémentaires au Moyen-Orient. Au-delà des hydrocarbures, Technip Energies devrait également profiter de la croissance des énergies renouvelables, segment sur lequel le groupe est déjà fortement présent. L'ensemble de ces éléments lui confère un carnet de commandes solide donc une visibilité élevée jusqu'en 2029.

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS



Source : Delubac Asset Management, Bloomberg Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du fonds et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	10.75%	0.33%	1.42%	10.57%	13.00%	16.14%	39.65%
Indice	6.22%	-0.33%	4.97%	16.80%	45.16%	72.48%	148.18%
Écart	4.53%	0.66%	-3.55%	-6.24%	-32.16%	-56.34%	-108.53%

Perf. calendaires	2026 (YTD)	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	4.40%	-0.98%	5.15%	19.05%	-20.52%	25.52%	2.72%	18.51%
Indice	2.42%	21.20%	11.01%	22.23%	-9.49%	25.13%	-3.32%	26.05%
Écart	1.99%	-22.18%	-5.86%	-3.18%	-11.03%	0.39%	6.04%	-7.55%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	4.16%	3.04%	3.40%
Indice	13.23%	11.52%	9.52%
Écart	-9.07%	-8.48%	-6.12%

■ ÉQUIPE DE GESTION



Guillaume CHALOIN
Directeur des Gestions Actions



Laura BELLET
Directeur de la recherche ISR

■ OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est : Le Fonds a pour objectif de refléter dans l'évolution de sa valeur liquidative la performance des entreprises européennes de grande capitalisation dans lesquelles il investit sur la base de critères d'analyse financière fondamentale. Le Fonds cherche à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis) exprimé en euro sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans tout en mettant en oeuvre une stratégie ISR.

■ SRI

+ faible Risque + élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

+ faible Rendement potentiel + élevé

Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Il mesure le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

■ HORIZON DE PLACEMENT : 5 ans

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0010223537
 Ticker Bloomberg : DAMEXEU FP Equity
 Forme juridique : Fonds Commun de Placement
 Classification AMF : Actions des pays de l'Union Européenne
 Eligibilité PEA : Oui
 Date de création du fonds : 30/09/2005
 Date de création de la part : 30/09/2005
 Indice de référence : Euro Stoxx 50 TR
 Affectation des résultats : Capitalisation
 Devise de référence : Euro
 Pays de référence : France
 Dépositaire : CACEIS Bank
 Valorisateur : CACEIS Fund Administration
 Valorisation : Quotidienne
 Centralisation : 12h00
 Souscription initiale minimale : 1 part
 Souscription ultérieure minimale : 1 centième de part
 Frais de gestion : 2.15% TTC maximum
 Frais d'entrée : Néant
 Frais de sortie : Néant
 Commission de mouvement : Néant
 Commission de surperformance : 15% TTC max. au-delà de la perf. de l'indice de référence



DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics.

(1) SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

(2) SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

(3) Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1er janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

L'indice de l'OPC n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. La valeur de l'investissement peut varier au gré des fluctuations du marché et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi, les OPC n'étant pas garantis en capital. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de l'OPC, l'investisseur est invité à lire les documents réglementaires disponibles sur la page de chaque OPC ou disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management -10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - info@delubac-am.fr.

Delubac Asset Management - SAS au capital de 1 147 430,17€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009